

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL016

Date de convocation : 1 février 2019

Affichage du compte-rendu : 14 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : SUBVENTIONS SOCIALES 2019

L'an deux mille dix neuf, le sept février à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence MOULIN.

Présents : Claude COLIN, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry BUTIN (donne pouvoir à Dominique BABE), Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Annie BERTON (donne pouvoir à Guy PENDARIES), Lilian MORINON (donne pouvoir à Joël CAS), Philippe COLSON (donne pouvoir à Alain LEGRAS)

Excusés / absents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Cécile TOURNIER

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Laurence MOULIN

Vu les articles 1 et 2 du décret du 30 octobre 1935 et l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux contrôles des associations subventionnées ;

Vu le règlement intérieur relatif à la dévolution des subventions municipales ;

Vu la délibération n° VILLE_2018DL122 en date du 13 décembre 2018 portant avance et échéancier de la subvention à accorder au titre de l'exercice 2019 ;

Considérant les dossiers de subventions établis par les associations ;

Considérant que les montants inscrits ci-après sont des prévisions budgétaires, c'est-à-dire, des décisions d'ouvertures de crédits ;

Considérant que le cas échéant, les montants inscrits pourront, en tout ou partie, n'être mandatés que sous la condition, pour les associations citées, de produire préalablement leur numéro SIRET à la demande de la commune ;

Considérant que tous justificatifs et documents habituels pourront être exigés par la commune dans le cadre réglementaire précédemment cité (copies de factures, fourniture de documents budgétaires et financiers, etc.) et conditionner tout mandatement.

Il est proposé au conseil municipal de répartir les subventions aux associations en 2019 de la manière suivante :

| IMPUTATION BUDGÉTAIRE | ASSOCIATIONS | MONTANT (en euros) |
|------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 65 520 657362 | C.C.A.S. | 1 038 850,00 |
| 65 520 6574 | Secours Catholique | 250,00 |
| 65 520 6574 | ADIAF | 200,00 |
| 65 520 6574 | Le cercle des intrépides | 200,00 |
| 65 520 6574 | Secours Populaire | 200,00 |
| 65 520 6574 | Restaurants du cœur | 400,00 |
| 65 520 6574 | A.D.A.P.E.I. du Rhône | 300,00 |
| 65 520 6574 | F.N.A.T.H | 150,00 |
| | S/TOTAL FONCTION 520 | 1 040 550,00 |

Le rythme des versements des subventions de la ville au CCAS sera effectué en fonction des besoins de trésorerie au jour le jour. Il est donc proposé d'effectuer les versements en fonction des besoins réels du CCAS. Le versement de la totalité de la subvention sera lié à la nécessité pour le CCAS de disposer des ressources propres pour équilibrer ses comptes. Le montant mandaté pourrait donc être ajusté en fonction par exemple des montants et des dates de versements de l'État.

De plus, pour les associations ayant signé des conventions avec la commune, les versements seront effectués en fonction des modalités et des conditions de versement établies par convention.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** les subventions telles que décrites ci-dessus ;
- **DIT** que ces subventions pourront être versées en une ou plusieurs fois ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget 2019 aux comptes 657362 et 6574 du chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 11/02/2019

Reçu en préfecture le 11/02/2019

Affiché le

The logo for SLO (Système de Liaison Optique) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 069-216902734-20190207-VILLE_2019DL016-DE

Avec 9 abstentions :

Joël CAS Annie BERTON Lilian MORINON Maurice
DUMONTET Thierry MOLLARET Guy PENDARIES Sylviane
STRETTI Joëlle NATALINI Réjane CLOUPET

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.